

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 7

CONSEIL ACADEMIQUE DU 12 OCTOBRE 2023

- Nombre de membres en exercice : 42
- Nombre de membres présents : 26
- Nombre de membres représentés : 5
- Quorum : 21

Relevé des délibérations du CAC du 08.06.2023

Les membres du Conseil Académique approuvent le relevé des délibérations du CAC du 8 juin 2023 (Cf. annexe n°1).

↳ VOTE :

- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 31
 - **Pour** : 31
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 12 octobre 2023

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM





RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE SUPMICROTECH

Séance du jeudi 8 juin 2023 – 13 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

La séance est ouverte par le Directeur.

Le DGS fait état des membres présents. Le quorum est atteint.

Le Directeur remercie les membres du CAC de leur présence et énonce l'ordre du jour.

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CAC DU 16 MARS 2023**

Le Directeur demande si des erreurs ou oublis ont été constatés dans le relevé des délibérations du CAC du 16 mars 2023, transmis en amont de la séance. En l'absence d'observations particulières, il soumet l'approbation du relevé au vote.

Les membres du CAC approuvent le relevé des délibérations du CAC du 16 mars 2023 (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de votants : 28 / Nombre de votes Pour : 28)

➤ **DESIGNATION DES MEMBRES DES SECTIONS DISCIPLINAIRES DE SUPMICROTECH-ENSMM : SD "ENSEIGNANTS" ET SD "USAGERS"**

Madame Marine HOSPITAL rappelle les modalités de vote.

• La section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants doit être composée de :

- 4 professeurs d'université
- 4 enseignants chercheurs ou assimilés
- 2 enseignants titulaires.

La parité doit être respectée au sein de chaque collège, et un Président ainsi qu'un Président suppléant devront être élus parmi les professeurs d'université.

Le DGS salue l'engagement des collègues qui se sont portés candidats, et les remercie. Il précise qu'une seule liste a été constituée, mais qu'elle est complète. Il propose de soumettre cette liste aux votes.

Les membres du CAC désignent, à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention), les membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants comme suit :

Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés	Nathalie BOUDEAU-PELLETIER Michel DEVEL <i>Président suppléant</i> Gawtum NAMAHA <i>Président</i> Nadine PIAT
Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires	Alexandre GILBIN Violaine GUICHERET-RETEL Emmanuel RAMASSO Roberta TITTARELLI
Collège représentants des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires	Pierre GRAILHE Sylvaine MALLET

• La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers doit être composée de :

- 2 professeurs d'université
- 2 enseignants chercheurs ou assimilés
- 4 usagers.

La parité doit être respectée au sein de chaque collège, et un Président ainsi que deux Vice-Présidents devront être élus parmi les enseignants et enseignants-chercheurs.

Les membres du CAC désignent, à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention), les membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers comme suit :

Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés	Nathalie BOUDEAU-PELLETIER <i>Présidente</i> Gawtum NAMAHA <i>Vice-Président</i>
Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires	Pierre GRAILHE Sarah SKEET-BURE <i>Vice-Présidente</i>
Collège représentant les usagers	Guillem FEMELI Gabriel JOACHIM Yoesra MARZOUKI Clara NOVELLI

Le Directeur remercie les élus pour leur engagement, espérant que l'école n'aura pas à faire appel à ces sections.

➤ **POINT D'INFORMATION SUR LA CAMPAGNE-EMPLOIS EN COURS**

Le Directeur souligne que ce point d'information ne concerne que les personnels BIATSS, suite au départ le 1^{er} septembre 2023 d'un personnel BIATSS du service financier, Madame Lydie VERNIER-FRICOT. En effet, la modification de cette campagne-emplois a pour but de mettre en place le recrutement dès que possible, une vacance de ce poste n'étant pas envisageable.

Pour rappel, figuraient dans la remontée des besoins en 2022-2023 les demandes suivantes :

- un poste d'assistant en gestion budgétaire au service financier (ASI)
- un poste de technicien pour le soutien à la pédagogie, qui concernait plusieurs thématiques d'enseignement, et auquel répond par la mise en place d'un nouveau service d'appui à l'enseignement par réorganisation et répartition de la charge
- un poste de développeur intégrateur d'application (ASI) à la DSI
- un poste d'ingénieur en recherche en microrobotique au département AS2M
- un poste d'ingénieur d'études en science des matériaux au département Temps-Fréquence.

Le Directeur rappelle les décisions prises jusque-là dans le cadre de la campagne-emplois :

- 1 poste d'IGR était gelé à la demande de la tutelle, il a été proposé de le maintenir gelé mais de le transformer en IGE
 - 1 second poste d'IGR était gelé, il a été décidé de le maintenir gelé
 - 1 poste d'IGE, ex-support du service atelier était gelé, il a été décidé de la maintenir gelé
 - 1 poste d'ASI devait être affecté au service SCARPE, il avait été décidé de la maintenir gelé durant la mise en place de ce service,
 - 1 poste d'IGR a été transformé en poste de MCF en 61^{ème} section.
- Au total, 4 supports de poste étaient toujours gelés.

En réaction au départ de Madame Lydie VERNIER-FRICOT du service financier, il est proposé de dégeler un poste d'IGE afin de tenter de recruter le remplaçant de cette dernière pour le 1^{er} septembre 2023 et de geler le poste d'ASI qu'elle occupait. Le poste d'ASI initialement prévu pour le service SCARPE sera in fine affecté au service financier. Après modification de cette campagne-emplois, 3 supports de poste sont toujours gelés. Cette modification sera soumise à l'avis du Comité Social d'Administration du 21 juin et à l'approbation du Conseil d'Administration le 29 juin prochain.

➤ **ACTUALITES DE L'ECOLE**

Le Directeur rappelle qu'ont eu lieu, entre la fin du mois de février et le début du mois de mars, les audits de la CTI et du HCERES, durant lesquels une cinquantaine d'entretiens ont eu lieu au sein de l'école. A l'issue de cette visite, le dossier CTI a fait l'objet d'un passage en séance plénière. Même si aucun retour officiel n'a pour l'instant été transmis, la rapporteuse principale de la CTI considère que l'école a globalement répondu aux recommandations émises à la suite du dernier audit et apporte plusieurs nouvelles recommandations ; à savoir :

- déployer la démarche compétences, jusqu'ici en phase d'expérimentation
- poursuivre la démarche qualité (terminer le processus de formation et de recrutement).

Cependant, elle précise que l'école ne respecte pas les accords de Bologne, ne proposant pas d'épreuves de rattrapage aux élèves. Le Directeur rappelle que l'école ne propose plus de rattrapages depuis une quinzaine d'années, mais que ce point n'avait jamais été relevé lors des derniers audits. S'ensuivent donc deux obligations pour l'école :

- soumettre à l'approbation du prochain Conseil d'Administration, qui aura lieu le 29 juin, les modifications apportées aux règlements de scolarité des trois filières de l'école mentionnant de façon claire la réintroduction des rattrapages
- mettre en place des rattrapages à l'issue de chaque semestre.

La rapporteuse précise que la commission plénière se positionne sur une habilitation réduite à trois ans, pour mettre en place les rattrapages sur les trois prochaines années et déployer globalement la démarche qualité (en particulier les processus liés à la formation). Le rapport officiel de la CTI est attendu dans une quinzaine de jours.

➤ **POINT COMUE**

Le Directeur rappelle que le Président de la COMUE, Monsieur Dominique GREVEY, a démissionné à la fin du mois de mai afin de partir pour de nouvelles fonctions, à l'INRAE. Le ministère a ainsi nommé, au 1^{er} juin, un Administrateur provisoire, Monsieur Lamine BOUBAKAR, Professeur des Universités à l'UFC et conseiller scientifique de la DGESIP. Connaissant bien le site, Monsieur Lamine BOUBAKAR a d'ores et déjà pris l'attache de chacun des chefs d'établissements de la COMUE.

Le Directeur rappelle également que les chefs d'établissements ont été convoqués par le MESR et le SGPI le 24 avril dernier, pour présenter la trajectoire du site et les évolutions de la COMUE. Le challenge était de convaincre que malgré le départ de l'UB et de BSB, la COMUE était capable de se projeter sur une trajectoire ambitieuse, de gérer et de structurer le site.

Le courrier officiel de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Madame Sylvie RETAILLEAU, et du Président du SGPI, Monsieur Bruno BONNEL, indique que la présentation de l'UBFC sans UB et BSB est convaincante. Ils réaffirment que la COMUE, dans ses évolutions successives, continue à porter la politique de site. Ils soutiennent que les Graduate Schools, qui font le lien formation-recherche à partir du master jusqu'au doctorat, sont des objets structurants du site, et qu'elles sont à pérenniser. Enfin, ils demandent que la marque UBFC soit transférée de l'UB (à qui elle appartient depuis son démarrage en 2015) à la COMUE, ce transfert faisant partie des conditions pour dégeler les crédits PIA structurants.

Le prochain jalon est fixé au 2 octobre, date de la prochaine réunion en présentiel au ministère, à partir de laquelle il pourra être décidé ou non de débloquent le reste des projets structurants. Différents rendez-vous sont déjà pris avec la DGESIP pour préparer ce rendez-vous pour avoir une feuille de route détaillée de ce qui est attendu lors du rendez-vous du 2 octobre.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**


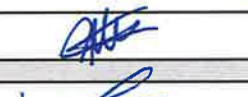

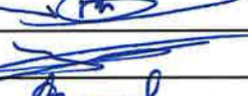

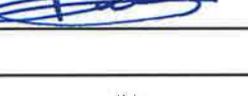


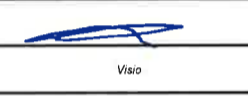

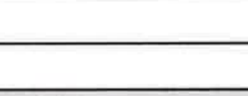


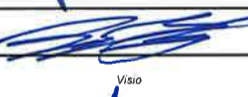

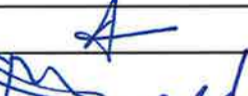
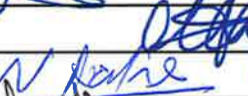

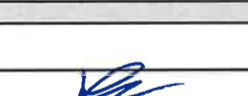

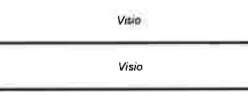
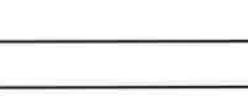
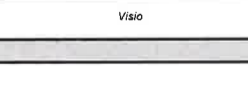

Le Directeur mentionne qu'il n'y a pas eu de questions reçues en amont de la séance.

Le Directeur remercie les participants et clôture la séance.

La séance est levée à 14h30.

**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL ACADEMIQUE
DE SUPMICROTECH-ENSMM**

📅 le Jeudi 8 juin 2023 - 13h30

	Pouvoir donné à	Signatures
VAIRAC Pascal		
VARNIER Christophe		
OUISSÉ Morvan		
ABDEL HAFIZ Moustafa		
DEVEL Michel		
DIELEMANS Christophe		
GILBIN Alexandre		
NAMAH Gawtum		
PHAN HUY Kien	Excusé	
RAMASSO Emmanuel		
RICOCHON Solenne		
SKEET-BURE Sarah		Visio
VERNIER David	Excusé	
FEMELI Guillem		
JOACHIM Gabriel		
KITZINGER Alaric		
MARZOUKI Yoesra		Visio
MASSOULE Dorian		
NOVELLI Clara		P
VARRAUX Killian		
VERITE Marius		
CAGNE Laurent	Excusé	
MANGENOT Laurence	Excusée	
MOUTURIER-GRILLOT Delphine	Excusée	
VARESCON Firmin		
ALIBAUD Nathaël		
BARON Thomas	Excusé Procurator à Gilles MARTIN	
GRAILHE Pierre	 Excusé	
KERSALE Yann		
MALLET Sylvaine		Visio
MARGUERON Samuel		
MARTIN Gilles		
NICOD Jean-Marc		
RATIER Nicolas		
ROSSETTI Emmanuel		
STHAL Fabrice		P
BREUREC Juliette		
HAUDEN Martin		
BOUVIER Salima		Visio
BREZILLON Patrick		Visio
NOUVEAU Corinne		Visio
POULIN-VITTRANT Guylaine	Excusée Procurator à Yann KERSALE	
SANCHETTE Frédéric		
TESSIER Gilles		Visio
CABODEVILLA Gonzalo	Excusé	
LARGER Laurent	Excusé	
MAUPIN David		
ROBERT Eric		
HOSPITAL Marine		